

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 06/06/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints CUPILLARD Elisabeth, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absents excusés: Absents :	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane, DALLOZ Sylvie qui donne procuration à MICHAUD Sylvie, GRENARD Daniel qui donne procuration à PILLARD Claudie, GROSSIORD Daniel qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, REGAD Bernard qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 29/04/2019 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ETAT 1259

M. le Maire rappelle que le 27/03/2019 ont été votés les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti, conformément à ceux établis lors de l'élaboration de la charte de la commune nouvelle Septmoncel les Molunes.

La Direction Générale des Finances Publiques considère que la règle de lien entre les taux n'a pas été respectée, le taux voté pour la taxe d'habitation étant de 7,82 %, le taux maximum autorisé pour la taxe du foncier non bâti est de 28,45 % au lieu de 29,50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux suivants :

TAXES	Taux 2018	Taux 2019
HABITATION	7,65 %	7,82 %
FONCIER BÂTI	10,88 %	10,88 %
FONCIER NON BÂTI	27,83 %	28,45 %

et prend acte du produit fiscal prévisionnel du foncier non bâti qui sera de 27 227 € au lieu de 28 231 €.

II. BUDGET "MAISON DE L'ENFANCE": Décision Modificative

SECTION INVESTISSEMENT

La somme allouée au compte 020 "Dépenses imprévues d'investissement" doit faire l'objet d'une modification.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement)	2 676,01 €
Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement)	- 2 500,00 €
Chapitre 21 : Charges à caractère général	+ 2 500,00 €
Compte 2184 D : (Mobilier)	+ 1 500,00 €
Compte 2188 D : (Autres immobilisations corporelles)	+ 1 000,00 €
Solde au compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement)	+ 176,01 €

III. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX : AVIS PLUiH

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex a arrêté en date du 28 mars 2019 son projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (PLUiH), qu'il a transmis aux communes limitrophes pour avis, conformément au code de l'urbanisme.

Suite à examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

IV. GÎTE LA VIE NEUVE - LES MOLUNES

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de la Brasserie du Lizon de développer dans les locaux du Gîte de la Vie Neuve des Molunes, une activité similaire à celle exercée actuellement au sein de l'ancienne Ecole de Lizon, commune de Lavans les Saint Claude.

L'objectif est de proposer de la petite restauration avec vente de bières de sa fabrication et de boissons sans alcool dans le cadre du respect de la licence, tout en organisant des concerts.

L'activité serait développée, dans un premier temps durant les périodes touristiques, dans les locaux actuels du rez-de-chaussée.

Dans l'attente de redéfinition d'un projet de réhabilitation du bâtiment, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à ce projet. Afin de tester l'activité, il propose à l'exploitant un bail précaire d'un an à échéance au 30/06/2020, moyennant un loyer de 300 €/mois et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

V. BÂTIMENTS - CESSIONS

A) EX BUREAU DE POSTE

Suite à la fermeture du bureau de Poste et à l'installation de l'Agence Postale Communale au sein du bâtiment de la mairie, le Conseil Municipal a décidé de céder les anciens locaux du bureau de Poste.

M. le Maire rappelle que Mme Chantal LEGRAND et M. Rudy AUBRY ont acquis le 04/10/2011 l'immeuble de la Poste, à l'exception de l'appartement faisant office de bureau de Poste, et qu'ils sont actuellement intéressés par ce bien.

Il est également rappelé que la configuration des locaux ne permet pas d'affecter cette partie du bâtiment à un service public communal.

Sur proposition de M. Rudy AUBRY en date du 31/05/2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lui céder l'ancien bureau de Poste sis 821, Route de Genève à Septmoncel pour un montant de 30 000,00 € et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

B) BÂTIMENT GARAGE COMMUNAL

De même, le Conseil Municipal souhaite se dessaisir du bâtiment abritant l'ancien garage communal et une proposition d'acquisition a été adressée à l'actuel locataire.

VI. MODIFICATION DELIBERATION 2019/012 DU 18/02/2019

En date du 18/02/2019, il a été convenu d'accepter le legs de M. et Mme Yvan FOURNIER à la commune de Septmoncel les Molunes, consistant en 3 parcelles attenantes à des parcelles communales, respectivement situées "Sous les Goulets", "Chez le Temps" et "Sur le Crêt".

Toutefois, devant l'incapacité physique de M. et Mme FOURNIER de se rendre à l'étude notariale, comme il est fait obligation pour signer une donation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces parcelles à l'Euro symbolique par voie de procuration sous seing privé.

VII. COURRIERS DIVERS

A) Mme Marie-Claude JEANNIN

Par courriel en date du 03/06/2019, Mme Marie-Claude JEANNIN résidant en Croaby, sollicite la réfection du chemin rural.

Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

B) DEMANDES D'EMPLOI D'ETE

M. le Maire fait part de 2 sollicitations pour un emploi d'été au sein de la commune.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à poursuivre l'embauche des jeunes durant l'été, par périodes de 3 semaines. Ils seront encadrés par M. le Maire et l'adjoint en charge des travaux.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) REHABILITATION EXTENSION BÂTIMENT MAIRIE

M. le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral du 17/05/2019, une subvention de 328 243,58 € a été accordée à la commune de Septmoncel les Molunes au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réhabilitation et l'extension de l'ancien bâtiment du presbytère pour l'accueil d'un pôle de services et de la mairie de la commune nouvelle. Cette subvention représente 30 % du montant prévisionnel de la dépense.

Une subvention auprès du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sera également sollicitée.

Quant au projet technique, M. le Maire souhaite à nouveau recueillir l'avis des élus.

Suite au choix du Conseil Municipal d'opter pour un toit à pente inclinée sur l'extension mairie, M. le Maire présente l'insertion du projet dans l'environnement telle que retravaillée par l'architecte.

Après débats sur le niveau esthétique et sur les pentes ne respectant pas le pourcentage recommandé dans le P.L.U. , un nouveau vote est engagé :

15 voix sont favorables au projet avec toit plat et 2 voix sont favorables au projet avec toit à pente inclinée.

B) BOULANGERIE

M. le Maire fait part du courrier de M. et Mme GAUNET concernant les conditions de cession de leur fonds de commerce de boulangerie.

Deux rencontres ont eu lieu avec un prospect.

D'autre part, la Chambre des Métiers a communiqué l'intention d'un nouvel acquéreur de se mettre en relation avec la mairie.

C) TRAVAUX RD 436

Le Conseil Départemental envisage d'effectuer des travaux de protection contre les éboulements rocheux sur les falaises surplombant la RD 436 entre le Saut du Chien et la Roche Percée.

Une coupure totale de circulation est nécessaire pendant les phases de purge, du 19 août au 6 septembre 2019.

De même, les sentiers et parois de falaise seront fermés pendant cette période.

Par ailleurs il est fait part de deux autres arrêtés :

- Lors des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 436 au niveau de la Chenevière, **la circulation sera interdite pendant 3 jours de 8 h 00 à 18 h 00** entre le vendredi 14 juin et le vendredi 21 juin inclus et une déviation sera mise en place.
- Lors des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD 25 au niveau de la Cernaïse, **la circulation sera interdite pendant 2 jours de 8 h 00 à 18 h 00** entre le mardi 11 juin et le mardi 18 juin inclus et une déviation sera mise en place.

D) FLEURISSEMENT

La remise des prix du concours 2018 des villes et villages fleuris a eu lieu samedi 18 mai.

Le jury du Conseil Départemental a décerné à Septmoncel la 9ème place sur 45 communes classées, dans la catégorie de 300 à 1000 habitants.

Des remerciements sont adressés aux bénévoles qui contribuent à l'embellissement du village et à ce bon résultat.

E) ECHANGE AVEC SOULTE TERRAIN "LE CHAPY"

Par délibération le 30/10/2017, le conseil municipal avait accordé à M. Régis BAVOUX, sur une base d'échange de terrain, un délaissé de voie communale contiguë au chemin rural desservant le Chapy, permettant ainsi d'améliorer les conditions d'accès et de déneigement du chemin de la Fontaine.

L'établissement du document d'arpentage était stipulé à la charge du requérant.

M. le Maire fait part de la demande de M. Régis BAVOUX d'une prise en charge des frais du géomètre par la commune.

Après étude de la demande, le Conseil Municipal souhaite surseoir à statuer dans l'attente de l'étude du document d'arpentage qui définira les surfaces exactes pour apprécier la question.

F) EDF - AVIS CONCERNANT LA FERMETURE DES AGENCES EDF EN 2019

M. le Maire fait part de l'annonce d'EDF de fermer l'agence de Morez en 2019 et de diminuer les effectifs de techniciens sur le Haut-Jura. L'ensemble du territoire est concerné par cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considère cette décision inacceptable et sollicite une nouvelle motion auprès d'EDF afin que ses services en milieu rural de montagne puissent être conservés.

Pour en savoir plus : <https://www.agence-france-electricite.fr:edf>:

G) PORTAGE DES REPAS

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME annonce la mise en place du portage des repas à domicile sur le territoire de Septmoncel les Molunes par la Poste à compter du mardi 18 juin 2019.

Les repas sont élaborés par le centre de restauration Elior.

Toute nouvelle personne intéressée par ce service est invitée à s'inscrire auprès de la mairie.

H) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX (SIE) DU PLATEAU DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD fait part de perturbations éventuelles suite aux travaux engagés pour un changement de traitement de l'eau.

Une communication sera faite dans la presse et en mairie.

I) COMMEMORATION 15 JUIN 1944

La population est invitée à participer à la cérémonie en hommage à Julien et Léon Mandrillon fusillés le 15 juin 1944 :

le samedi 15 juin 2019

- à la stèle de Clavières à 17 h30

- à la stèle du Dîme à 18 h 00.

J) VISITE CENTE D'INCENDIE ET DE SECOURS (C.I.S.) DES COMBES

M. le Maire propose d'organiser une visite en soirée du nouveau CIS des Combes aux élus qui n'ont pas pu assister à son inauguration.

K) FETE DE LA MUSIQUE

La Fête de la Musique organisée par la Fanfare du Haut-Jura aura lieu cette année Sur l'Etain, le vendredi 21 juin à partir de 18h00.

L) PRESENTATION DU LIVRE DE M. JEAN-PIERRE BOUVARD - QUAND LES ECOLES FLEURISSAIENT ... LES MOLUNES"

La présentation du dernier livre de M. Jean-Pierre BOUVARD "Quand les écoles fleurissaient ... Les Molunes" au Gîte de la Vie Neuve le mercredi 12 juin à partir de 18 h 00 en présence de la Brasserie du Lizon.

M) PIQUE-NIQUE CANADIEN A LA VIE NEUVE DES MOLUNES

Comme les années précédentes, un pique-nique canadien sera organisé à la Vie Neuve des Molunes **le vendredi 5 juillet à partir de 18 h.** Les entrées et desserts sont confectionnés par les administrés. La Brasserie du Lizon proposera un barbecue jurassien fumoir dans lequel les viandes sont cuites à basse température.

N) ISOLATION DES BÂTIMENTS

M. Jean-Louis MICHARD est sollicité pour intervenir auprès de l'AJENA concernant l'isolation des appartements du bâtiment communal de la Vie Neuve des Molunes. Il se charge de l'étude de ce dossier

M. le Maire rappelle qu'en parallèle, une consultation a été lancée pour la révision du prix du gaz.

O) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de Haut-Jura Saint-Claude a voté une délibération demandant à M. le Préfet, dans un souhait de cohérence globale, une ouverture à 5 communautés de communes par 44 voix pour et 2 abstentions.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire,

Raphaël PERRIN



Affiché le 13/06/2019